

Projet de Mb01/2020 - Recettes Ordinaires

Grpe Eco	Libellé Complet	Crédits 2019 (Mb2)	Crédits 2020	Mb 1/2020	Crédits 2020 Ajustés	N° P.J.	Justifications
	000/951-01/2017 BONI DU SERVICE ORDINAIRE	0,00	0,00		0,00		
	000/951-01/2018 BONI DU SERVICE ORDINAIRE	3 267 260,42	0,00		0,00		
	000/951-01/2019 BONI DU SERVICE ORDINAIRE	0,00	122,31	3 492 613,56	3 492 735,87	1	Intégration du résultat du compte budgétaire 2018 (conformément à l'article 9 de l'arrêté Royal du 19 avril 2014 portant le règlement général de la comptabilité des zones de secours)
Total Ex Antérieurs (066)		3 267 260,42	122,31	3 492 613,56	3 492 735,87		
Prestations (060)	351/106-02 RECUPERATION DE CHARGES DE PERSONNEL PAYEES INDIUMENT	15 000,00	15 000,00		15 000,00		
	351/161-01 PRESTATIONS GÉNÉRALES - PRÉVENTIONS INCENDIE & INTERVENTIONS	850 000,00	850 000,00		850 000,00		
	351/161-06 RECUPERATION FRAIS DE PROCÉDURE	2 440,00	2 440,00		2 440,00		
	351/161-48 PRODUITS & RECUPERATIONS DIVERS (PARTICIP. PERS. CHEQUES REPAS)	16 650,00	16 650,00		16 650,00		
	351/16101-48 PRODUITS & RECUPERATIONS DIVERS	3 069,00	3 069,00		3 069,00		
	35101/106-02 RECUPERATION DE CHARGES DE PERSONNEL PAYEES INDIUMENT	5 000,00	5 000,00		5 000,00		
	352/161-01 RECETTES DU SERVICE 100	1 150 000,00	960 000,00		960 000,00		
	352/161-06 RECUPERATION DES FRAIS DE POURSUITE ET DE PROCÉDURES	10 000,00	0,00		0,00		
Total Prestations (060)		2 052 159,00	1 852 159,00	0,00	1 852 159,00		
Transferts (061)	351/380-01 INDEMNITES SINISTRES PEU IMPORTANTS PAR CIE ASSURANCE	50 000,00	50 000,00		50 000,00		
	351/465-06 CONTRIB. L'AS DANS CHARGE DE TRAITEMENT DU PERSONNEL DETACHE	48 000,00	48 000,00		48 000,00		
	351/46501-48 DOTATION FÉDÉRALE DE BASE	1 125 972,90	1 125 972,90		1 125 972,90		
	351/46502-48 DOTATION FÉDÉRALE FONCTION OPÉRATIONNELLE	3 163 238,49	3 163 238,49	32 445,91	3 195 684,40	3	Par courrier daté du 1er avril 2020, le SPF a communiqué à la zone le montant des dotations fédérales 2020. Les crédits sont dès lors ajustés en conséquence.
	351/46503-48 DOTATION FÉDÉRALE POUR LES FINS DE CARRIÈRES	453 395,24	453 395,24	0,01	453 395,25	3	Par courrier daté du 1er avril 2020, le SPF a communiqué à la zone le montant des dotations fédérales 2020. Les crédits sont dès lors ajustés en conséquence.
	351/46504-48 DOTATION FÉDÉRALE LIÉE AU STATUT	453 548,18	453 548,18	-146,95	453 401,23	3	Par courrier daté du 1er avril 2020, le SPF a communiqué à la zone le montant des dotations fédérales 2020. Les crédits sont dès lors ajustés en conséquence.
	351/46505-48 DOTATION FÉDÉRALE ALLOCATION COMMANDANT DE ZONE	18 279,20	18 279,20	365,19	18 644,39	3	Par courrier daté du 1er avril 2020, le SPF a communiqué à la zone le montant des dotations fédérales 2020. Les crédits sont dès lors ajustés en conséquence.
	351/485-48 DOTATIONS DES COMMUNES	0,00	0,00		0,00		
	351/48501-48 DOTATION COMMUNE DE BEAUVÉCHAIN	330 258,93	347 564,60	55 142,41 €	292 422,19	5	Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48502-48 DOTATION COMMUNE DE BRAINE-L'ALLEUD	1 460 892,52	1 559 049,75	311 809,95 €	1 247 239,80	5	Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48503-48 DOTATION COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU	477 732,26	506 245,19	86 793,90 €	419 451,29	5	Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48504-48 DOTATION COMMUNE DE CHASTRE	347 162,57	366 554,88	59 310,98 €	307 243,90	5	Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48505-48 DOTATION COMMUNE DE CHAUMONT-GISTOUX	536 419,72	566 312,62	98 747,81 €	467 564,81	5	Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48506-48 DOTATION COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE	480 144,56	505 515,69	77 961,83 €	427 553,86	5	Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48507-48 DOTATION COMMUNE DE GENAPPE	702 048,95	740 114,81	125 521,80 €	614 593,01	5	Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48508-48 DOTATION COMMUNE DE GREZ-DOICEAU	611 282,07	656 121,15	111 224,23 €	544 896,92	5	Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48509-48 DOTATION COMMUNE DE HELECINE	159 082,20	170 242,59	27 016,55 €	143 226,04	5	Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48510-48 DOTATION COMMUNE DE INCOURT	246 376,29	263 310,06	41 662,01 €	221 648,05	5	Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48511-48 DOTATION COMMUNE DE ITRRE	313 938,69	330 428,62	63 085,72 €	267 342,90	5	Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48512-48 DOTATION COMMUNE DE JODOIGNE	525 337,01	558 735,90	41 578,00 €	517 157,90	5	Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48513-48 DOTATION COMMUNE DE LA HULPE	334 748,74	352 469,21	70 493,84 €	281 975,37	5	Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48514-48 DOTATION COMMUNE DE LASNE	650 982,53	683 491,94	136 698,39 €	546 793,55	5	Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48515-48 DOTATION COMMUNE DE MONT-SAINT-GUIBERT	345 824,50	372 401,52	63 164,90 €	309 236,62	5	Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48516-48 DOTATION COMMUNE DE NIVELLES	1 304 375,55	1 378 054,97	275 610,99 €	1 102 443,98	5	Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48517-48 DOTATION COMMUNE DE ORP-JAUCHE	404 953,27	428 078,89	66 477,42 €	361 601,47	5	Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.

Projet de MB01/2020 - Recettes Ordinaires

Grpe Eco	Libellé Complet	Crédits 2019 (Mb2)	Crédits 2020	Mb 1/2020	Crédits 2020 Ajustés	N° P. J.	Justifications
	351/48518-48 DOTATION COMMUNE DE OTTIGNIES LOUVAIN-LA-NEUVE	1 435 368,92	1 508 354,60	265 615,34 €	1 242 739,26		Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48519-48 DOTATION COMMUNE DE PERWEZ	424 857,78	446 765,24	74 821,09 €	371 944,15		Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48520-48 DOTATION COMMUNE DE RAMILLIES	292 374,86	312 791,84	49 042,75 €	263 749,09		Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48521-48 DOTATION COMMUNE DE REBECQ	503 266,91	526 761,62	81 969,59 €	444 792,03		Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48522-48 DOTATION COMMUNE DE RIXENSART	1 024 397,19	1 082 484,15	198 979,43 €	883 504,72		Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48523-48 DOTATION COMMUNE DE TUBIZE	1 185 009,16	1 258 856,58	251 771,32 €	1 007 085,26		Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48524-48 DOTATION COMMUNE DE VILLERS-LA-VILLE	489 868,54	513 705,12	86 422,83 €	427 282,29		Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48525-48 DOTATION COMMUNE DE WALHAIN	327 723,52	345 143,46	56 567,46 €	288 576,00		Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48526-48 DOTATION COMMUNE DE WATERLOO	1 379 843,38	1 454 575,18	290 915,04 €	1 163 660,14		Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48527-48 DOTATION COMMUNE DE WAVRE	1 324 964,54	1 406 708,57	271 032,90 €	1 135 675,67		Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	351/48528-48 DOTATION PROVINCE DU BRABANT WALLON	0,00	0,00	3 339 438,47	3 339 438,47		Les 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé du mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces. Le calendrier de reprise prévoit dès 2020 une diminution de 20% de la part communale. Les montants des réductions par Commune ont été précisés dans l'annexe à la circulaire du 19 juillet 2020.
	352/465-48 SUBVENTION S.P.F. SANTÉ PUBLIQUE POUR AMBULANCES	1 929 322,00	1 929 322,00		1 929 322,00		Par courriel daté du 25 avril 2019, le SPF Santé publique a transmis à la Zone la convention de collaboration en tant que service ambulancier 112, signée par le Directeur Général du SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement. Par ailleurs une annexe à cette convention spécifiait le montant des subsides pour 2019. Ce montant s'élève à 1.929.322 € (soit 1.404.370 € pour la partie activation et 524.952 € pour la partie permanente). Les crédits de cet article sont dès lors augmentés de 1.095.322 €
Total Transferts (061)		24 860 991,17	25 882 594,76	32 664,15	25 915 258,91		
Dette (062)	351/264-01 INTERETS CREDITEURS SUR LES COMPTES COURANTS CHEZ BELFIUS	700,00	700,00		700,00		
	351/264-02 INTERETS CREDITEURS SUR LES COMPTES PLAC.A TERME CHEZ BELFIUS	1 700,00	1 700,00		1 700,00		
Total Dette (062)		2 400,00	2 400,00	0,00	2 400,00		
Prélèvement (068)	060/994-01 PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE RESERVES ORDINAIRES	0,00	2 000 000,00		2 000 000,00		
Total Prélèvement (068)		0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00		
Total général		30 182 810,59	29 737 276,07	3 525 277,71	33 262 553,78		

Projet de Mb01/2020 - Dépenses Ordinaires

Grpe Eco	Libellé Complet	Crédits 2019 (Mb2)	Crédits 2020	Mb 1/2020	Crédits 2020 Ajustés	N° P.J.	Justifications
	351/113-21/2018 COTISATIONS DE RESPONSABILISATION 2019	40 000,00	0,00		0,00		
Total Ex. antérieurs (076)		40 000,00	0,00	0,00	0,00		
Personnel (070)	351/111-01 TRAITEMENTS DU PERSONNEL ZONE DE SECOURS	14 278 125,00	15 185 265,00		15 185 265,00		
	351/11101-01 ALLOCATION DE MANDAT DU COMMANDANT DE LA ZONE	12 700,00	12 954,00	23 000,00	35 954,00		Cet article est consommé à hauteur de 202 %. Ce dépassement provient d'une erreur d'encodage de l'allocation du Commandant de Zone et des arriérés qui en ont découlés sur base de recalculs opérés pour la période d'avril 2015 à février 2020. Par ailleurs, de ce fait, la charge mensuelle est également supérieure à ce qui avait été budgétisé pour 2020. Les crédits sont dès lors ajustés en conséquence.
	351/11102-01 INDEMNITE DU COMPTABLE SPECIAL	11 070,00	11 291,00	23 000,00	34 291,00		Cet article est consommé à hauteur de 220 %. Ce dépassement provient d'une erreur d'encodage de l'indemnité du Comptable spécial et des arriérés qui en ont découlés sur base de recalculs opérés pour la période d'avril 2015 à février 2020. Par ailleurs, de ce fait, la charge mensuelle est également supérieure à ce qui avait été budgétisé pour 2020. Les crédits sont dès lors ajustés en conséquence.
	351/11103-01 TRAITEMENTS PERSONNEL ADMINISTRATIF	667 873,00	811 000,00		811 000,00		
	351/112-01 PECULES VACANCES PERSONNEL ZONE DE SECOURS	866 221,00	878 358,00		878 358,00		
	351/11203-48 AUTRES ALLOCATIONS ET INTERVENTIONS SOCIALES	1 000,00	1 000,00		1 000,00		
	351/112-21 INDEMNITES DE DERNIERE MALADIE ET DE FUNERAILLES	8 000,00	8 000,00		8 000,00		
	351/113-01 COT. PATR. ORPSS PERSONNEL ZONE DE SECOURS	1 701 105,00	1 809 182,00		1 809 182,00		
	351/11301-01 COT. PATR. ORPSS ALLOCATION DE MANDAT DU COMMANDANT DE LA ZONE	1 805,00	1 841,00	5 000,00	6 841,00		Cet article est consommé à hauteur de 220 %. Ce dépassement provient d'une erreur d'encodage de l'allocation du Commandant de Zone et des arriérés qui en ont découlés sur base de recalculs opérés pour la période d'avril 2015 à février 2020. Par ailleurs, de ce fait, la charge mensuelle est également supérieure à ce qui avait été budgétisé pour 2020. Les crédits sont dès lors ajustés en conséquence.
	351/11302-01 COT. PATR. ORPSS INDEMNITE DU COMPTABLE SPECIAL	3 585,00	3 657,00	7 000,00	10 657,00		Cet article est consommé à hauteur de 196 %. Ce dépassement provient d'une erreur d'encodage de l'indemnité du Comptable spécial et des arriérés qui en ont découlés sur base de recalculs opérés pour la période d'avril 2015 à février 2020. Par ailleurs, de ce fait, la charge mensuelle est également supérieure à ce qui avait été budgétisé pour 2020. Les crédits sont dès lors ajustés en conséquence.
	351/11303-01 COT. PATR. ORPSS PERSONNEL ADMINISTRATIF	194 579,00	236 278,00	2 000,00	238 278,00		Sur base des engagements arrêtés au 02/09/2020, les crédits de cet article sont consommés à près de 71 %. Sur base d'une moyenne mensuelle, il a été établi qu'un crédit supplémentaire de 2.000 € est nécessaire pour permettre de clôturer l'exercice.
	351/113-21 COT. PATR. PENSION ZONE DE SECOURS	3 184 246,00	3 386 552,00		3 386 552,00		
	351/11303-21 COT. PATR. PENSION PERSONNEL ADMINISTRATIF	13 495,00	13 832,00		13 832,00		
	351/115-01 FRAIS DE DEPLACEMENT DU DOMICILE AU LIEU DE TRAVAIL	3 000,00	3 000,00		3 000,00		
	351/115-41 CHEQUES-REPAS	70 000,00	70 000,00		70 000,00		
	351/117-01 PRIMES ASSUR. ACC. TRAV. ZONE DE SECOURS	290 792,00	302 675,00		302 675,00		
	351/118-01 SERVICE SOCIAL COLLECTIF	16 300,00	22 000,00		22 000,00		
	35101/111-08 INDEMNITES DE PRESTATIONS VOLONTAIRES	2 248 555,00	2 349 000,00		2 349 000,00		
	35101/113-08 COT PATR. ONSSAPL PRESTATIONS VOLONTAIRES	460 405,00	469 800,00		469 800,00		
	35101/117-01 PRIMES ASSUR. ACC. TRAV. VOLONTAIRES	26 760,00	30 000,00		30 000,00		
Total Personnel (070)		24 059 616,00	25 605 685,00	60 000,00	25 665 685,00		
Fonctionnement (071)	351/121-01 FRAIS DE DEPLACEMENTS	1 500,00	1 500,00		1 500,00		
	351/121-48 INDEMNITES DIVERSES	15 000,00	16 000,00		16 000,00		
	351/122-01 HONORAIRES ET INDEMNITES POUR EXPERTISE	60 000,00	60 000,00		60 000,00		
	351/122-03 HONORAIRES ET INDEMNITES POUR AVOCATS, MEDECINS ET PERSONNEL PARAMEDICAL	100 000,00	115 000,00		115 000,00		
	351/122-04 INDEMNITES PROFESSEUR DE SPORT	0,00	20 000,00		20 000,00		
	351/122-05 JETONS DU JURY D'EXAMEN	3 000,00	1 000,00		1 000,00		
	351/123-02 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	12 000,00	12 500,00	1 500,00	14 000,00		Sur base des engagements arrêtés au 02/09/2020, les crédits de cet article sont consommés à près de 74 %. Sur base d'une moyenne mensuelle, il a été établi qu'un crédit supplémentaire de 1.500 € est nécessaire pour permettre de clôturer l'exercice.

Projet de Mb01/2020 - Dépenses Ordinaires

Grpe Eco	Libellé Complet	Crédits 2019 (Mb2)	Crédits 2020	Mb 1/2020	Crédits 2020 Ajustés	N° P.J.	Justifications
	351/123-07 FRAIS DE CORRESPONDANCE	45 000,00	30 000,00	7 500,00	37 500,00		Sur base des engagements arrêtés au 02/09/2020 , les crédits de cet article sont consommés à près de 71 %. Sur base d'une moyenne mensuelle, il a été établi qu'un crédit supplémentaire de 7.500 € est nécessaire pour permettre de clôturer l'exercice.
	351/123-11 ABONNEMENTS DIVERS	105 000,00	105 000,00		105 000,00		
	351/123-12 MAT. ET MOB. DE BUREAU	15 000,00	10 000,00		10 000,00		
	351/123-13 FRAIS INFORMATIQUE	360 000,00	400 000,00		400 000,00		
	351/123-15 FRAIS DE PROCEDURE ET DE POURSUITES	2 500,00	2 500,00		2 500,00		
	351/123-16 FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION	10 000,00	10 000,00		10 000,00		
	351/123-17 FRAIS FORMATION PERSONNEL	100 000,00	100 000,00		100 000,00		
	351/123-18 FRAIS ORGANISATIONS D'EXAMENS	2 500,00	2 500,00		2 500,00		
	351/123-19 DOCUMENTATION ABONNEMENTS	5 000,00	5 000,00		5 000,00		
	351/124-02 MATERIELS DIVERS INCENDIE ET AMBULANCE	175 000,00	175 000,00	60 000,00	235 000,00		
	351/124-05 VETEMENTS TRAVAIL, EQUIPEMENTS POUR PERSONNEL	465 000,00	465 000,00		465 000,00		
	351/124-06 PRESTATIONS DE TIERS MATERIEL INCENDIE	95 000,00	95 000,00		95 000,00		
	351/124-08 ASSURANCES DIVERSES	80 000,00	80 000,00		80 000,00		
	351/124-12 LOCATION. ENTRETIEN MATERIEL TECHNIQUE Y COMPRIS RADIO	155 000,00	150 000,00		150 000,00		
	351/124-48 AUTRES FRAIS TECHNIQUES	10 000,00	10 000,00		10 000,00		
	351/125-02 ACHAT DE FOURNITURES POUR BATIMENTS	40 000,00	45 000,00		45 000,00		
	351/125-03 FOURN. COMBUSTIBLES CHAUFFAGE	40 000,00	45 000,00		45 000,00		
	351/125-06 PREST. TIERS POUR BATIMENTS	165 000,00	190 000,00		190 000,00		
	351/125-08 ASSURANCES DES IMMEUBLES	5 000,00	5 000,00		5 000,00		
	351/125-10 IMPÔTS, TAXES ET REDEVANCES DIVERSES SUR BIENS IMMOBILIERS	25 000,00	10 000,00		10 000,00		
	351/125-12 FOURNITURES D'ELECTRICITE	135 000,00	140 000,00		140 000,00		
	351/125-13 FOURNITURES DE GAZ	80 000,00	85 000,00		85 000,00		
	351/125-15 FOURNITURES D'EAU POUR LES BATIMENTS	32 000,00	35 000,00		35 000,00		
	351/126-01 LOYERS ET CHARGES LOCATIVES LOCAUX ADMIN	37 000,00	40 000,00		40 000,00		
	351/127-02 FOURNITURES POUR VEHICULES	125 000,00	125 000,00		125 000,00		
	351/127-03 HUILES ET CARBURANTS	250 000,00	275 000,00		275 000,00		
	351/127-06 PRESTATIONS TIERS POUR VEHICULES	287 000,00	300 000,00		300 000,00		
	351/127-08 ASSURANCES DE VEHICULES	200 000,00	250 000,00		250 000,00		
	351/127-10 IMPOTS ET TAXES VEHICULES	20 000,00	25 000,00		25 000,00		
	351/128-10 PRECOMPTE MOBILIER	1 200,00	1 200,00		1 200,00		
Total Fonctionnement (071)		3 258 700,00	3 437 200,00	69 000,00	3 506 200,00		
Transfert (072)	351/301-01 NON VALEURS DU SERVICE ORDINAIRES	5 500,00	10 000,00		10 000,00		
	351/301-02 NON VALEURS SERV.ORDINAIRE A REMBOURSER	500,00	500,00		500,00		
	351/332-01 COTISATIONS DE MEMBRES DES ASSOCIATIONS	2 660,00	2 700,00	4 800,00	7 500,00	6	Les cotisations à l'union provinciale des sapeurs pompiers du Brabant wallon varient en fonction du nombre d'affiliés. Par ailleurs la cotisation pour la FRCSBP passe de 8 € à 10 € l'unité. La facture pour 2020 a été adressée à la zone en juillet 2020, elle s'élève à 4.426 €. En outre les crédits 2019 se sont avérés insuffisants pour liquider l'entièreté de la cotisations réclamées sur cet exercice. La zone a également été sollicitée par l'union pour l'obtention d'une subvention supplémentaire exceptionnelle de 1.500 € pour l'événement "Survival firefighter run" organisé l'année passée. Il est dès lors proposé d'inscrire une augmentation de 4.800 € sur les crédits du présent article.
	351/332-02 SUBVENTION POUR L'A.S.B.L. ACS	56 000,00	56 000,00		56 000,00		
	351/332-03 SUBVENTION POUR LE RESEAU DES ZONES DE SECOURS WALLONNES	0,00	20 200,00		20 200,00		
	351/415-02 PRIMES SYNDICALES	11 050,00	13 000,00		13 000,00		
	352/301-01 NON VALEURS SUR DROITS CONSTATES	10 000,00	10 000,00		10 000,00		
	352/301-02 NON VALEURS SERV.ORDINAIRE A REMBOURSER	1 000,00	1 000,00		1 000,00		
Total Transfert (072)		86 710,00	113 400,00	4 800,00	118 200,00		

Projet de Mb01/2020 - Dépenses Ordinaires

Grpe Eco	Libellé Complet	Crédits 2019 (Mb2)	Crédits 2020	Mb 1/2020	Crédits 2020 Ajustés	N° P.J.	Justifications
Dettes (07x)	351/211-01 CHARGES FINANCIERES DES EMPRUNTS A CHARGE DE LA COMMUNE	204 485,46	93 000,00	11 000,00	104 000,00		Par résolution du 23 octobre 2017, le Conseil de Zone a décidé de procéder au rachat de 4 casernes et dans ce cadre de reprendre à sa charge les emprunts liés à celles-ci à la date du 31 décembre 2016. Les emprunts relatifs à la caserne de Jodoigne n'ont pas encore été transférés à la Zone. En date du 10 août 2020 la Ville de Jodoigne a transmis à la Zone une facture afin de récupérer ces charges de dette pour les exercices 2017 à 2020. Les crédits sont ajustés en conséquence.
	351/215-01 INTERETS MORATOIRES, DE RETARD ET ASSIMILES	2 000,00	2 000,00		2 000,00		
	351/911-01 REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS A CHARGE DE LA COMMUNE	741 176,82	485 000,00	47 000,00	532 000,00		Par résolution du 23 octobre 2017, le Conseil de Zone a décidé de procéder au rachat de 4 casernes et dans ce cadre de reprendre à sa charge les emprunts liés à celles-ci à la date du 31 décembre 2016. Les emprunts relatifs à la caserne de Jodoigne n'ont pas encore été transférés à la Zone. En date du 10 août 2020 la Ville de Jodoigne a transmis à la Zone une facture afin de récupérer ces charges de dette pour les exercices 2017 à 2020. Les crédits sont ajustés en conséquence.
Total Dette (07x)		947 662,28	580 000,00	58 000,00	638 000,00		
Prélèvements (098)	060/954-01 PRELEVEMENT POUR LE FONDS DE RESERVES ORDINAIRES	1 790 000,00	0,00		334 468,78		
	060/955-01 PRELEVEMENT POUR LE FONDS DE RESERVES EXTRAORDINAIRES	0,00	0,00	3 334 468,78	3 000 000,00		Un prélèvement de 3.325.000 € est proposé afin de financer l'acquisition d'une nouvelle auto-échelle au service extraordinaire et alimenter le fonds de réserve extraordinaire.
Total Prélèvements (098)		1 790 000,00	0,00	3 334 468,78	3 334 468,78		
Total général		30 182 688,28	29 736 285,00	3 526 268,78	33 262 553,78		
		30 182 810,59	29 737 276,07		33 262 553,78		
		122,31	991,07		0,00		

SERVICE ORDINAIRE - RESULTAT BUDGETAIRE 2020 (Mb01/2020)			
Recettes ordinaires		Dépenses ordinaires	
Groupe éco	Exercice 2020	Groupe éco	Exercice 2020
Prestations (060)	1 852 159,00	Personnel (070)	25 665 685,00
Transfert (061)	25 915 258,91	Fonctionnement (071)	3 506 200,00
Dette (062)	2 400,00	Transfert (072)	118 200,00
Total	27 769 817,91	Dette (07X)	638 000,00
		Total	29 928 085,00
Résultat Exercice propre	Boni	Mali	(2 158 267,09)
Ex.Antérieurs (066)	3 492 735,87	Ex.Antérieurs (076)	0,00
Résultat Exercice Antérieur	Boni	Mali	
	3 492 735,87		
Ex propreant (boni +/- mali -)	Boni	Mali	
	1 334 468,78		
Prélèvement (068)	2 000 000,00	Prélèvement (078)	3 334 468,78
Résultat Général	Boni	Mali	0,00
Total recettes ordinaires	33 262 553,78	Total dépenses ordinaires	33 262 553,78
			0,00

Projet de Mb1/2020 - Recettes Extraordinaires

Grpe Eco	Libellé complet	Crédits 2019 (Mb2)	Crédits 2020	Mb 1/2020	Crédits 2020 Ajustés	N° P.J.	Justifications
	000/952-51/2017 BONI DU SERVICE EXTRAORDINAIRE	0,00	0,00		0,00		
	000/952-51/2018 BONI DU SERVICE EXTRAORDINAIRE	0,00	0,00		0,00		
	000/952-51/2019 BONI DU SERVICE EXTRAORDINAIRE	0,00	626,97	-626,97	0,00		
	351/96101-51/2018 EMPRUNT POUR L'ACHAT DE CAMIONS	474 000,00	0,00	474 000,00	474 000,00		En 2019, un emprunt de 474.000 € avait été inscrit en vue de financer l'acquisition d'une auto-échelle. Le dossier Conseil relatif à ce marché n'a pas abouti. Afin de reconstituer la trésorerie, il convient à présent de réinscrire un emprunt pour financer cette acquisition.
	351/96101-51/2019 EMPRUNT POUR L'ACHAT D'AUTOS ET DE CAMIONNETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		En 2019, un emprunt de 425.000 € avait été inscrit en vue de financer l'acquisition d'autos et de camionnettes. Les livraisons n'ayant pas été effectuées en 2019, le marché d'emprunt n'a pas été lancé. Afin de reconstituer la trésorerie, il convient à présent de réinscrire un emprunt pour financer ces acquisitions.
Total Ex. Antérieurs (086)		474 000,00	626,97	473 373,03	474 000,00		
Transferts (080)	351/68501-51 DOTATION PROVINCIALE	800 000,00	800 000,00	-800 000,00	0,00		
	351/68503-51 SUBVENTION PROVINCIALE POUR LA REALISATION DE PLANS ET ETUDES NOUVELLE CASERNE DE TUBIZE	0,00	0,00		0,00		
Total Transferts (080)		800 000,00	800 000,00		0,00		
Investissements (081)	351/773-52 VENTE D'AUTOS ET DE CAMIONNETTES	0,00	0,00		0,00		
	351/773-53 VENTE DE CAMIONS	0,00	0,00		0,00		
	351/774-51 VENTE DE MACHINES ET DE MATERIEL D'EQUIPEMENT ET D'EXPLOITATION	0,00	0,00		0,00		
Total Investissements (081)		0,00	0,00	0,00	0,00		
Dettes (082)	351/96101-51 EMPRUNT POUR L'ACHAT DE VEHICULES	425 000,00	420 000,00	6 000,00	426 000,00		
Total Dette (082)		425 000,00	420 000,00	6 000,00	426 000,00		
Prélèvements (088)	060/995-51 PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE RESERVES EXTRAORDINAIRES	242 000,00	400 000,00	1 578 000,00	1 978 000,00		
	060/997-51 PRELEVEMENT DU SERVICE ORDINAIRE POUR L'EXTRAORDINAIRE	0,00	0,00		0,00		
Total Prélèvements (088)		242 000,00	400 000,00	1 578 000,00	1 978 000,00		
Total général		1 941 000,00	1 620 626,97	2 057 373,03	2 878 000,00		

Projet de Mb01/2020 - Dépenses Extraordinaires

Grpe Eco	Libellé Complet	Crédits 2019 (Mb2/2019)	Crédits 2020	Mb 1/2020	Crédits 2020 Ajustés	N° P.J.	Justifications
Ex. Antérieurs (096)	000/992-51/2016 MALI DU SERVICE EXTRAORDINAIRE	0,00	0,00		0,00		
	000/992-51/2018 MALI DU SERVICE EXTRAORDINAIRE	472 142,03	0,00		0,00		
	000/992-51/2019 MALI DU SERVICE EXTRAORDINAIRE	0,00	0,00	437 928,13	437 928,13	1	Intégration du résultat du compte budgétaire 2019 (conformément à l'article 9 de l'Arrêté Royal du 19 avril 2014 portant le règlement général de la comptabilité des zones de secours)
Total Ex. Antérieurs (096)		472 142,03	0,00	437 928,13	437 928,13		
Investissements (091)	351/723-60 AMÉNAGEMENTS EN COURS D'EXÉCUTION SUR BÂTIMENTS	325 000,00	600 000,00		600 000,00		
	351/724-53 EQUIPEMENT ET MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DES BÂTIMENTS D'EXPLOITATION	100 000,00	50 000,00		50 000,00		
	351/733-51 PLANS D'AMENAGEMENT, D'URBANISME ET AUTRES ETUDES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE A TUBIZE	0,00	0,00		0,00		
	351/741-98 ACHATS DE MOBILIER DIVERS	20 000,00	20 000,00		20 000,00		
	351/742-53 ACHATS DE MATÉRIEL INFORMATIQUE	57 000,00	74 200,00		74 200,00		
	351/742-98 ACHATS DE MATÉRIEL DE BUREAU DIVERS	60 000,00	60 000,00		60 000,00		
	351/743-52 ACHATS D'AUTOS ET DE CAMIONNETTES	425 000,00	520 000,00	-34 000,00	486 000,00	3	Diminution de 40.000 € en vue de compenser l'augmentation d'un montant équivalent sur les crédits d'acquisition de machines et matériel d'exploitation.
	351/743-53 ACHATS DE CAMIONS	10 610,00	10 610,00	750 000,00	760 610,00	4	Une des Autos-Echelle actuellement en service a été mise en service depuis plus de 17 ans. La durée d'utilisation de ce type de véhicule est estimée à 20 ans. Au vu du délai de livraison de 2 ans annoncé pour une auto-échelle, il est proposé de passer commande pour l'acquisition d'une nouvelle d'ici la fin de l'exercice 2020. Cette dépense supplémentaire est financée par un prélèvement sur le service ordinaire d'un montant équivalent.
	351/744-51 ACHATS DE MACHINES ET DE MATÉRIEL D'ÉQUIPEMENT ET D'EXPLOITATION	400 250,00	215 250,00	68 000,00	283 250,00	3	La zone souhaite encore acquérir cette année des pantalons d'ambulancier. Le budget estimé pour cet achat est de 110.000 €. Afin de permettre de réaliser les projets initialement prévus sur le présent article, il est proposé d'inscrire un crédit supplémentaire de 68.000 €. Cette augmentation est compensée par une diminution équivalente des crédits de l'article 351/743-52.
	351/745-51 MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DU MATÉRIEL DE TRANSPORT ET D'EXPLOITATION EN GÉNÉRAL	20 000,00	20 000,00		20 000,00		
	351/745-52 MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DES AUTOS ET CAMIONNETTES	20 000,00	20 000,00	-10 000,00	10 000,00	2	Diminution de 10.000 € en vue de compenser l'augmentation d'un montant équivalent sur les crédits de maintenance extraordinaire des camions.
	351/745-53 MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DES CAMIONS	30 000,00	30 000,00	10 000,00	40 000,00	2	A la date du 02/09/2020, les crédits de cet article sont déjà consommés à hauteur de près de 85 %. Il convient dès lors d'ajuster ceux-ci en conséquence. Cette augmentation est compensée par une diminution des crédits de l'article de maintenance des autos et camionnettes.
Total Investissement (091)		1 467 860,00	1 620 060,00	784 000,00	2 404 060,00		
Dettes (092)	351/81201-51 LIBERATION DE PARTICIPATIONS DANS L'INTERCOMMUNALE IMIO	371,00	0,00		0,00		
Total Dette (092)		371,00	0,00	0,00	0,00		
Prélèvements (098)	060/955-51 PRÉLÈVEMENTS POUR LE FONDS DE RÉSERVE EXTRAORDINAIRE	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00		
Total Prélèvements (098)		0,00	0,00	35 000,00	35 000,00		
Total général		1 940 373,03	1 620 060,00	1 256 928,13	2 876 988,13		
	R.E.	1 941 000,00	1 620 626,97	2 057 373,03	2 878 000,00		
	Boni (+)/Mali (-)	626,97	566,97	800 444,90	1 011,87		

SERVICE EXTRAORDINAIRE - RESULTAT BUDGETAIRE 2020 (Mb01/2020)				
Recettes extraordinaires		Dépenses extraordinaires		
Groupe éco	Exercice 2020	Groupe éco	Exercice 2020	
Transfert (080)	0,00	Transfert (090)		
Investissement (081)	0,00	Investissement (091)	2 404 060,00	
Dette (082)	426 000,00	Dette (092)	0,00	
Total	426 000,00	Total	2 404 060,00	
Résultat Exercice propre		Boni	Mali	(1 978 060,00)
Ex.Antérieurs	474 000,00	Ex.Antérieurs	437 928,13	
Résultat Exercice Antérieur		Boni	36 071,87	Mali
Ex propre ant (boni +/- mali -)		Boni	Mali	(1 941 988,13)
Prélèvement (088)	1 978 000,00	Prélèvement (078)	35 000,00	
Résultat Général		Boni	1 011,87	Mali
Total recettes extraordinaires	2 878 000,00	Total dépenses extraordinaires	2 876 988,13	
			1 011,87	

Projet de Mb1/2020 - Récapitulatif

Service ordinaire											
Recettes					Dépenses						
Grpe Eco	Crédits 2019 Ajustés (Mb2)	Crédits 2020	Crédits 2020 (Mb1)	Différence 2019-2018	Grpe Eco	Crédits 2019 Ajustés (Mb2)	Crédits 2020	Crédits 2020 (Mb1)	Différence 2019-2018		
Prestations (060)	2 052 159,00	1 852 159,00	1 852 159,00	-200 000,00	Personnel (070)	24 059 616,00	25 605 685,00	25 665 685,00	1 606 069,00		
Transferts (061)	24 860 991,17	25 882 594,76	25 915 258,91	1 054 267,74	Fonctionnement (071)	3 258 700,00	3 437 200,00	3 506 200,00	247 500,00		
Dettes (062)	2 400,00	2 400,00	2 400,00	0,00	Transfert (072)	86 710,00	113 400,00	118 200,00	31 490,00		
Prélèvement (068)	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	Dettes (07x)	947 662,28	580 000,00	638 000,00	-309 662,28		
Ex Antérieurs (066)	3 267 260,42	122,31	3 492 735,87	225 475,45	Prélèvement (078)	1 790 000,00	0,00	3 334 468,78	1 544 468,78		
					Ex. antérieurs (076)	40 000,00	0,00	0,00	-40 000,00		
Total	30 182 810,59	29 737 276,07	33 262 553,78	3 079 743,19	Total	30 182 688,28	29 736 285,00	33 262 553,78	3 079 865,50		
									Résultat ordinaire 2019 Ajusté (Boni+)/Mali (-)	122,31	
									Résultat ordinaire 2020 Initial (Boni+)/Mali(-)	991,07	
									Résultat ordinaire 2020 Ajusté (Boni+)/Mali (-)	0,00	
Service extraordinaire											
Recettes					Dépenses						
Grpe Eco	Crédits 2019 Ajustés (Mb2)	Crédits 2020	Crédits 2020 (Mb1)	Différence 2019-2018	Grpe Eco	Crédits 2019 Ajustés (Mb2)	Crédits 2020	Crédits 2020 (Mb1)	Différence 2019-2018		
Transfert (080)	800 000,00	800 000,00	0,00	-800 000,00	Investissements (091)	1 467 860,00	1 620 060,00	2 404 060,00	936 200,00		
Investissement (081)	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes (092)	371,00	0,00	0,00	-371,00		
Dettes (082)	425 000,00	420 000,00	426 000,00	6 000,00	Prélèvements (098)	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00		
Prélèvement (088)	242 000,00	400 000,00	1 978 000,00	1 578 000,00	Ex. antérieurs (076)	472 142,03	0,00	437 928,13	-34 213,90		
Ex Antérieurs (086)	474 000,00	626,97	474 000,00	473 373,03							
Total	1 941 000,00	1 620 626,97	2 878 000,00	1 257 373,03		0,00	1 940 373,03	1 620 060,00	2 876 988,13	936 615,10	
										Résultat extraordinaire 2019 Ajusté (Boni+)/Mali (-)	626,97
										Résultat extraordinaire 2020 Initial (Boni+)/Mali(-)	566,97
										Résultat extraordinaire 2020 Ajusté (Boni+)/Mali (-)	1 011,87